



Procès Verbal de la séance

du Conseil Municipal

Jeudi 2 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 2 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 26 juin 2020 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COQUELLE		M. Dominique BAERT		
M. Henri GADAUT	X			
Mme Anne DUQUESNOIS	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
M. J.Philippe DUMOULIN	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE	X			
M. Pascal LUCAS	X			
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Catherine OSSON	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF	X			
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE	X			
M. Brice WETE-MATOUBA		M. Henri GADAUT		
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX	X			
M. Messaoud CHAYANI	X			
M. J.François SOYEZ	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			
M. Abdel DENFER	X			
Mme Marjory FARACI	X			

FORMATION DU HUIS CLOS

La crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois impose pour la tenue des Conseils Municipaux le respect de normes réglementaires précises. Ceci nous a conduit à revoir la configuration de la salle et à utiliser l'ensemble de l'espace pour notre assemblée. La séance se fait ainsi malheureusement sans public. L'espace subsistant ne nous permettant pas, pour le moment, de mettre en place le matériel nécessaire pour une retransmission de qualité. Je sais que pour ce Conseil, très technique, ce n'est sans doute pas essentiel, mais il nous faudra trouver d'autres solutions pour les prochains Conseils. J'y tiens, et je crois que c'est partagé sur tous nos bancs.

Aussi, en vertu de l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, je suis contraint de demander ainsi à ce que la séance se tienne à huis clos.

Cet article du CGCT précise en effet que les séances des Conseils Municipaux sont publiques mais que sur demande de trois conseillers municipaux ou du Maire, ce qui est le cas, le conseil peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Je vous demande donc de vous prononcer sur la formation à huis clos pour cette séance (en même temps, dans cette salle, et dans les normes actuelles, je ne vois pas ce que l'on peut faire d'autre, sincèrement mes Chers Collègues).

HUIS CLOS voté à l'unanimité

Voilà donc nous sommes en huis clos, nonobstant la presse que je salue. Merci de bien vouloir fermer les portes.

Je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel nominal.

Il y a lieu de procéder à la désignation du secrétaire. Je vous propose au bénéfice de l'âge Madame Océane LEVEQUE.

Y-a-t-il une objection ? Madame Océane LEVEQUE est donc désignée secrétaire.

Il y a lieu de valider le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020. Je n'ai pas été saisi d'observations. Y en a-t-il ?

Procès-verbal de la séance du 27 mai 2020: Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS (3)

MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 permet à un organisme contribuant à la mise en œuvre de la politique d'une collectivité territoriale pour l'exercice d'une mission de service public de bénéficier d'une mise à disposition d'agents publics.

J'informe le Conseil Municipal qu'une convention sera établie entre la commune de Wattrelos et l'association « OFFICE DE TOURISME » pour la mise à disposition d'un agent de la filière administrative ou technique.

RAPPORTS ANNUELS MEL

Vous avez été destinataires d'une synthèse des rapports annuels - exercice 2018 – de la Métropole Européenne de Lille sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et de l'eau potable et de l'assainissement.

Conformément aux articles L 2224-17-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports, adoptés par le Conseil Métropolitain du 11 octobre 2019, sont communiqués au Conseil Municipal.

Si vous désirez avoir les rapports dans leur intégralité, vous pouvez solliciter auprès de la Direction Générale Adjointe Administration Citoyenneté une transmission par mail (car le document représente quand même 175 pages).

CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La loi n° 2016.1048 a rénové les modalités d'inscription sur les listes électorales en instituant un répertoire électoral unique géré par l'INSEE.

La réforme est entrée en vigueur en janvier 2019 et comportait notamment la création de Commissions de Contrôle Communales. En effet, désormais, le Maire a la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Cette Commission, qui se réunit au moins une fois par an, est composée de 5 membres titulaires, 5 membres suppléants qui ne doivent, ni être adjoints, ni être chargés de la délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les conseillers délégués et les conseillers, vous avez reçu un formulaire de candidature et je vous rappelle qu'il est à rendre à la Direction Générale Adjointe Administration et Citoyenneté pour le 15 août au plus tard.

VOEUX (3)

Deux vœux sont proposés par le groupe «Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme».

Les deux vœux, les deux textes, appelant la même réponse, **Monsieur SOYEZ**, je vous suggère de présenter vos deux vœux ensemble. Vous ne verrez pas d'objection, je présume ?

Monsieur SOYEZ

Non aucune objection, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Donc je vous passe la parole.

Monsieur SOYEZ

Monsieur le Maire, chers collègues,

Il me semble que pour cette mandature chacun d'entre nous a émis le souhait de voir la démocratie se développer dans notre ville. Je ne peux que m'en réjouir puisque cela va dans le sens de ce que le groupe Wattrelos Rassemblement National réclame depuis bien longtemps.

Pour prendre les meilleures décisions, il faut être bien informé et pour être bien informé il faut savoir écouter nos concitoyens. Par ailleurs, pour aider nos habitants à bien comprendre les différentes problématiques de la ville et les possibilités qu'a cette dernière pour y répondre nous devons être pédagogues et susciter l'intérêt pour la chose publique et l'intérêt général.

Nous avons connu les comités de quartier et le moins que l'on puisse dire c'est que cela n'a pas franchement permis de dynamiser la démocratie dans notre ville. Je dois d'ailleurs dire que des comités de quartier, avec des gens choisis, dans lesquels la presse n'a jamais véritablement été la bienvenue me heurte profondément.

Alors que faire pour créer l'intérêt public et ainsi améliorer la démocratie locale ?

J'ai deux vœux à formuler, Monsieur le Maire.

Vœu N°1 :

Afin de sensibiliser davantage nos concitoyens à la chose publique et au fonctionnement de notre assemblée, je propose une chose, simple et efficace, afin que chaque wattrelosienne, chaque wattrelosien puisse mieux comprendre la politique locale et donc de mieux comprendre la vie de notre commune. Je vous demande, chers collègues, de voter la mise en place de la retransmission en direct, sans coupure, de l'ensemble des conseils municipaux publics. Je vous demande, par ailleurs, de voter que ces enregistrements seront disponibles en permanence sur le site Internet de la ville après avoir été chapitrés par thématique, ou par rapport, afin de permettre au citoyen une navigation simple et pratique.

Cette proposition, que j'avais déjà soufflée aux élus en 2010, permettra à moindre coût de permettre à chacun d'assister à nos débats et de s'y référer à n'importe quel moment. Aussi simple et modeste soit ce vœu, il participe à répondre à l'attente de nombre de nos habitants, plus de démocratie, plus de transparence.

Vœu N°2

Les comités de quartier ayant fait leur temps, je vous propose la création de conseils de quartier qui soient réellement représentés par nos concitoyens. Pour cela, je propose qu'ils soient mis en place après un appel à candidatures et une véritable élection auprès de nos concitoyens, un véritable bureau qui portera à la fois les demandes et réactions des habitants mais aussi les réponses et précisions techniques et administratives que voudront apporter le maire et ses services.

Des rendez-vous réguliers seront mis en place entre les membres du bureau de chaque conseil citoyen et la municipalité. L'objet recherché ne sera pas la division mais au contraire l'addition de l'intelligence collective et du bon sens. Il s'agit donc d'une mesure de co-construction de notre politique et de notre ville. Un point important, pour ce vœu : Chaque wattrelosienne, chaque wattrelosien, pourra assister aux réunions du conseil citoyen et ce quel que soit le lieu. Enfin, la presse sera libre d'assister, sans autorisation préalable, aux différents conseils citoyens.

J'en ai fini pour les vœux, merci Monsieur le Maire.

Madame OSSON :

Monsieur SOYEZ, je répondrai à vos deux vœux. Il ne vous a pas échappé que lors du discours d'investiture de Monsieur le Maire, peut-être, étiez-vous envahi par l'émotion et la solennité de ce grand moment, celui-ci a proposé deux choses. Il m'a confié une mission, ma première mission est de réexaminer le règlement intérieur du Conseil Municipal et c'est un travail que je vais mener avec les groupes d'opposition.

J'ai commencé avec le groupe majoritaire, pas plus tard que la semaine dernière. Nous avons eu un travail fructueux et déjà quelques propositions ont émergé. J'entamerai rapidement une consultation des deux groupes d'opposition pour le réexamen de ce règlement intérieur.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire, a rappelé que nous souhaitons à Wattrelos une démocratie vivante à l'horizon de tous les quartiers et de tous les citoyens. Je suis chargée de mener et de rédiger un rapport et de faire des propositions d'argumentations pour une nouvelle démocratie locale à Wattrelos.

Ce travail sera mené avec le groupe majoritaire et avec les groupes d'opposition. Je comprends, tout à fait, votre impatience de mener à bien ces deux tâches mais c'est un travail fastidieux. Pour les élus qui ont déjà siégé dans ce Conseil Municipal ou dans les comités de quartier, on se rend bien compte que le citoyen entre, écoute ce qui l'intéresse et repart sans écouter les propositions des autres personnes.

Au Conseil Municipal, quand on a un peu de public, à part les habitués qui s'intéressent à la vie locale, qui sont très peu par rapport au nombre d'habitants à Wattrelos, les gens viennent, écoutent le rapport qui les intéresse, s'il s'agit de leur quartier ou d'une thématique qui leur est chère, et repartent. Effectivement, il y a une dynamique à créer.

En tout cas je partage votre constat : les comités de quartiers ne sont pas à la hauteur de ce qu'une démocratie mérite. Pour pouvoir concerter également les groupes d'opposition, il faut du temps donc je vous demanderai de retirer vos deux vœux puisqu'il n'y a pas lieu d'avoir une réponse dans l'immédiateté.

Monsieur le Maire

Oui, c'est très clair. En effet, Monsieur SOYEZ, je pense à l'émotion que nous partageons tous ce jour-là. J'ai été très clair dans les missions que j'ai confiées à Madame OSSON, Présidente du groupe majoritaire. C'est en premier lieu de travailler sur la démocratie interne : par la refonte du règlement intérieur ; et sur cette question, aussi, que vous évoquiez mezzo voce (et que le huis clos, les conditions sanitaires rendent plus contraignante) à savoir la retransmission. Nous n'avions pas fermé cette porte dans notre programme et cette proposition sera examinée en son temps donc nous travaillons en deux temps.

Le deuxième sujet, les comités de quartier. Là aussi ce qui avait été fait dans le temps et dans ce que j'ai vu aussi dans les propositions des oppositions, rien n'était vraiment la meilleure solution. Il faut ajuster tout ça, si nous voulons faire vivre la démocratie, nous en sommes tous comptables les uns et les autres. Là aussi, j'ai demandé à la Présidente du Groupe Majoritaire, de mener une réflexion pour faire des propositions à la majorité municipale pour la fin de l'année, pour qu'en début d'année prochaine, nous soyons capables de mettre en place des comités de quartier « new look », si j'ose dire, nettement réformés et qui fonctionnent !

Donc deux horizons, Monsieur SOYEZ, septembre/octobre sur la refonte du règlement intérieur (la retransmission sera peut-être une des questions, et il y aura peut-être d'autres nouveautés aussi intenses, si j'en juge par les qualités des travaux qui ont été déjà menés), et le deuxième horizon, la refonte des comités de quartier.

Sur ces remarques purement techniques qui m'invitent à vous dire, Monsieur SOYEZ, de ne pas « mettre la charrue avant les bœufs » et comme l'a dit, Madame OSSON, je pense qu'il serait raisonnable de retirer vos deux vœux qui n'ont pas d'objet à court terme mais qui en prendront dans le débat politique légitime, dans les semaines et dans les mois qui viennent.

Que pensez-vous de ma suggestion Monsieur SOYEZ ?

Monsieur SOYEZ

Et bien écoutez, Monsieur le Maire, concernant la démocratie ça fait bien longtemps qu'on attend, on vous avait proposé déjà en 2010 la vidéo retransmission du Conseil Municipal.

Je veux bien prendre du temps mais 10 ans c'est déjà très long !

Monsieur le Maire

Je ne me souviens pas que vous siégiez à l'époque au Conseil Municipal !

Monsieur SOYEZ

Non, Monsieur, mais d'autres y étaient !

Monsieur le Maire

En même temps, moi, lors de mon discours d'investiture, j'ai donné deux horizons, il y a un travail qui est lancé et je vous ai donné le calendrier des prises de décisions.

Voilà, je pense que rejeter vos deux vœux n'aurait pas grand sens car nous ne sommes pas nécessairement en désaccord avec des idées qui peuvent être émises deci delà. Je vous propose de les retirer en l'état actuel des choses et que nous réglions ces questions à l'automne ?

Monsieur SOYEZ

Je compte sur vous pour que ce soit réexaminé en automne Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Je n'ai pas l'habitude de faire des promesses que je ne tiens pas !

Et en plus ce n'est pas moi qui les aie faites mais c'est Madame OSSON !

Monsieur SOYEZ

Bien entendu. Madame OSSON, eh bien on travaillera ensemble.

Parce que la co-construction et la rédaction du règlement intérieur sont importantes et c'est avec une certaine impatience, que nous attendons ces moments de travail.

Monsieur le Maire

Eh bien on a des moments de consultation Monsieur SOYEZ. Ok les deux vœux sont retirés, merci.

Un vœu est proposé par le groupe «Avec vous pour Wattrelos » et c'est Monsieur RICCI qui l'énonce si j'ai bien compris.

Monsieur RICCI

Mes Chers Collègues,

L'arrêt momentané de nombreuses activités pendant le confinement a fragilisé les entreprises wattrelosiennes, et plus particulièrement l'économie de proximité, à savoir nos artisans et nos commerçants.

Après la période de confinement liée à la crise sanitaire de la COVID-19, nous souhaitons proposer au Conseil Municipal la mise en place de mesures destinées à les accompagner et les soutenir.

L'urgence est aujourd'hui de réussir à maintenir l'activité de manière à préserver les emplois, notamment au sein des activités économiques les plus impactées.

Ainsi, pour préserver la trésorerie des entreprises pénalisées par la baisse des recettes due au confinement, nous proposons l'exonération de taxes ou charges (TLPE, loyers). Je pense notamment à la Boulangerie du Sapin Vert.

Nous proposons également de renforcer la visibilité des commerces de proximité par la mise en place d'actions de communication ou d'opérations commerciales visant à mettre en valeur le commerce local et les circuits courts.

Pour accompagner la reprise de l'activité économique, nous proposons d'encourager les wattrelosiens à consommer localement par la mise en place d'une opération d'incitation financière à destination des particuliers.

Nous réitérons notre proposition formulée lors de la Commission des Finances, à savoir la mise en place d'un Groupe de Travail au cours duquel nous pourrions vous faire part de nos propositions tant sur le plan de la mise en œuvre que du financement d'une telle opération.

La compétence d'aides aux entreprises étant gérée par la région Hauts de France, il conviendra d'établir avec cette dernière, une convention de délégation exceptionnelle provisoire.

La mise en place de ce dispositif qui nous paraît essentiel sera réévaluée chaque trimestre pour permettre d'en mesurer l'efficacité.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur MONRABAL

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai bien pris connaissance de votre vœu Monsieur RICCI, et c'est en tant qu'Adjoint au commerce et à l'artisanat, fonction qui m'a été confiée jusqu'au 27 mai 2020, que je vous réponds.

Nous avons tous, à tous niveaux, tant humainement et moralement, que financièrement, été marqués et impactés par cette crise sanitaire, aussi soudaine qu'imprévisible.

Vous avez le souhait, suite à cette crise, de mettre en place des mesures visant à accompagner et soutenir nos artisans et commerçants watrelosiens, particulièrement impactés !

Bien heureusement pour eux, votre souhait a déjà été exaucé !

Par les actions et accompagnements entrepris dès le début de cette crise sanitaire, par les agents territoriaux de notre ville, qui n'ont jamais cessé de répondre aux sollicitations des artisans, commerçants, sédentaires et non sédentaires, les orientant et en les accompagnant dans les démarches pour bénéficier des aides mises en place pour soutenir leur activité économique.

Par les contacts de proximité, en apportant facilité d'exploitation, dispositifs de protections sanitaires, dans leurs commerces, pour faciliter et sécuriser la reprise de leur activité.

Vous proposez l'exonération de certaines taxes.

Cette compétence d'aide aux entreprises, comme vous le confirmez vous-même dans votre vœu, est une compétence gérée par la Région, et n'a jamais été une compétence municipale.

Néanmoins, notre majorité municipale, a, comme dans le mandat précédent, la volonté d'être partenaire, et donc la volonté d'aller chercher, auprès de la MEL, la Région, l'Etat, des financements à vocations d'accompagner, soutenir et développer économiquement nos artisans, commerçants et entreprises.

Enfin, vous nous faites part de votre volonté à nous exposer vos propositions pour soutenir et développer le commerce local.

Votre proposition soudaine, me surprend !

Les services municipaux, l'association des commerçants watrelosiens Watcom, partenaire d'opérations commerciales sur notre ville, moi-même, avons toujours été ouverts, disponibles et à l'écoute, que ce soit tout au long de cette crise Covid, comme au cours des deux dernières années du mandat municipal précédent, sans pour autant jamais avoir été contacté ou sollicité !

En fait, nous sommes, vous comme moi, Monsieur RICCI, convaincus et déterminés à soutenir et développer le tissu économique de notre ville, action déjà entreprise lors des précédents mandats, tant pour les professionnels de notre ville et pour nous concitoyens, en développant les réseaux locaux et favorisant l'économie circulaire, que pour les grands acteurs et entreprises de notre territoire.

Je vous remercie donc pour la confiance que vous témoignez à nos engagements, à notre projet électoral pour le mandat 2020/2026, programme validé, et légitimé, dès le premier tour du scrutin électoral du 15 mars 2020, par les watrelosiennes et watrelosiens.

Merci.

Monsieur le Maire

Pour essayer de répondre, aussi un peu plus complètement, à la réponse de Monsieur MONRABAL, vous me permettrez de faire quelques observations complémentaires.

D'abord les plans de soutien au commerce, il y en a déjà plusieurs. Le gouvernement a fait un plan de soutien. C'était la mise en place du fonds de solidarité, qu'il vient, d'ailleurs, de renouveler, sauf erreur, dans la loi de finances rectificative 3^{ème} version, une information sur l'élargissement du plan de soutien à destination des commerçants, avec quatre idées forces dans les propositions qui sont faites : le fonds de solidarité sera prolongé d'un mois, les conditions d'accès à l'aide complémentaire seront allégées et cela représente 500 millions d'euros de crédits supplémentaires qui sont ainsi prévus pour arrondir le fonds. Des commerçants wattrelosiens, qui en ont effectivement tiré parti.

Je disais que ce fonds de solidarité va être prolongé pour juin pour tous les secteurs, sauf restaurants, cafés, hôtels, des entreprises du secteur du tourisme, de l'événementiel, et la culture qui eux pourront bénéficier du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année. Cela concerne tous les TPE, les indépendants, les micro-entrepreneurs, les professions libérales qui n'ont pas plus de 10 salariés, en l'occurrence tous les plus petits, lorsque le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros dont le bénéfice annuel imposable est inférieur à 60 000 euros.

Le premier volet de ce fonds, je le rappelle, peut aller jusqu'à 1 500 euros et le second volet permet aux entreprises qui bénéficient du premier volet de percevoir une aide complémentaire d'un montant entre 2 000 et 5000 euros. D'ores et déjà, plusieurs commerçants ont bénéficié de ce concours et je ne doute pas qu'ils sauront en bénéficier.

La deuxième aide, dans ce fonds de soutien, dans ce plan gouvernemental annoncé, c'est un allègement de cotisations sociales à hauteur de 400 millions d'euros, qui est prévu pour les travailleurs indépendants au titre de l'année 2020.

Par ailleurs, 3^{ème} idée, 100 foncières seront déployées partout en France avec l'aide de la Banque des Territoires pour rénover 6.000 petits commerces. Ainsi ces foncières achèteront des locaux vacants ou des commerces sur le point de fermer et les loueront à un tarif préférentiel. Pour être très clair, ce dispositif venant d'être annoncé, nous, ville de Wattrelos, regardons pour nous engager dans ce dispositif dès lors qu'il sera suffisamment précisé, et éviter que des volets ne se ferment définitivement. Nous sommes à l'écoute sur ce sujet.

Enfin, 4^{ème} volet qui est essentiel lorsque l'on parle de la baisse des taxes. Le gouvernement souhaite faciliter les exonérations des cotisations foncières des entreprises dans les petites villes. Cette mesure sera inscrite, je compte sur votre vigilance, Madame la Députée, au projet de loi de finances pour 2021. C'est une mesure que je trouve pour ma part intéressante et qui va dans le sens de ce que je souhaitais ; pour autant, bien entendu et ça c'est le Maire qui parle, qu'elle soit compensée au budget des communes car le manque de fiscalité non compensée, ça crée des manques à gagner. Voilà pour le plan gouvernemental.

Il y a la Région qui a mis en place un plan de soutien et, notamment, à travers le fonds de premier secours. La M.E.L. a mis en place un plan de soutien avec ce qu'on appelle un fonds de rebonds. Bref tous ces fonds de solidarité, de premiers secours et de rebonds, constituent déjà un maillage suffisamment dense, d'autant plus, que s'il y a quelques années, vous vous en souvenez sans doute, nous n'avions pas eu la possibilité d'intervenir, vous y faisiez illusion, à destination du monde du commerce, les collectivités n'ont pas eu le droit d'intervenir pour des raisons de législation Européenne. Si, depuis Bruxelles et l'Etat Français ont autorisé les collectivités, dorénavant, à leur venir en aide, c'est relativement récent, et surtout c'est la MEL, la Métropole, qui est positionnée de manière intercommunale pour pouvoir prendre la pleine compétence et devenir le véritable animateur du tissu commercial, ce qui est légitime, puisque c'est elle qui touche la CVAE et une large partie de la cotisation foncière.

Voilà ce qui se fait et donc tout un ensemble de plans. Faut-il encore en faire davantage ? Au moment où je vous parle, je l'ignore, mais j'y reviens dans un instant pour reprendre quelques-unes de vos propositions.

Le deuxième point que je voulais évoquer, justement, sont les mesures de soutien aux commerçants, que Monsieur MONRABAL vient de rappeler : les marchés, les masques, les visières, ... Nous avons été présents pendant la crise, nous sommes à l'écoute de l'Union Commerciale. S'il nous faut booster les dispositifs de fin d'année, s'ils devaient nous solliciter, évidemment nous le ferions en tant que de besoin.

Ceci dit, ce que je crois précisément, c'est que le plan, tel que vous l'appellez de vos vœux (si j'ose dire), ne fait pas, précisément, l'objet d'un vœu. Un soutien aux commerçants, soutien au commerce est partie intégrante d'une politique globale, ici, de lutte contre les conséquences de ce virus. Nous sommes intervenus pour la municipalité à travers l'hôpital, l'EHPAD, les résidences autonomie, les personnes âgées fragiles pour lesquelles nous avons déployé des plans spécifiques, les familles, les colis alimentaires. Tout à l'heure encore nous délibérerons sur l'abaissement significatif du tarif des cantines. Bref nous avons géré l'urgence, je crois qu'on peut le dire, dans cette période de crise et si, sur le commerce, il faut aller plus loin et faire des choses différentes nonobstant ce qui se fait déjà du côté de la Région et de la MEL, nous sommes à l'écoute et cela se fera sous l'autorité de Monsieur Karl MONRABAL ; je sais qu'il restera vigilant, mais aussi depuis quelques jours de Madame Béatrice DUJARDIN. Ils recevront à cet égard toutes les bonnes volontés même la vôtre le cas échéant, leur porte est ouverte.

Néanmoins, je me permettrai, quand même, une petite précision en ce qui concerne les baisses de prélèvements. C'est bien de réclamer des baisses de prélèvements mais qui dit baisse des prélèvements, veut dire augmentation des dépenses, donc des coûts pour les communes, plutôt un manque à gagner pour les communes !

Revenons un petit instant, à votre propos. Me semble-t-il, vous évoquiez trois choses. Communément l'aide aux terrasses, ça par contre vous le savez à Wattrelos c'est déjà gratuit donc la question ne se pose pas !

Monsieur RICCI

Je ne parlais pas des aides aux terrasses ...

Monsieur le Maire

Oui, mais en général, quand on dit « aides aux commerçants », il y a trois choses et donc l'aide aux terrasses c'est gratuit à Wattrelos donc la question ne se pose pas.

La deuxième aide, la taxation des enseignes. Historiquement il faut quand même qu'on l'ait en mémoire, cette taxe sur les enseignes concerne essentiellement la grande distribution, les grands magasins, les concessionnaires automobiles, bref tout ce qui se voit et tout ce qui se voit beaucoup, vu de la rue.

Depuis, les textes ont changé et notamment lors de la mandature précédente, nous avons revisité ces textes-là et nous les avons appliqués à Wattrelos. Et vous le savez, à Wattrelos tout ce qui est inférieur à 12 m² de façade est exempté, c'est gratuit.

La taxe ne concerne donc pas, on peut le dire, le petit commerce, ce qui est intéressant. Vous allez me dire : « mais qui la paie ? ». Car quand on réclame de la faire disparaître, encore faut-il savoir quels sont les contribuables de cette taxe. Eh bien on retrouve dans les grandes caractéristiques de ces 57 000 €uros, dans les ressources issues de cette taxe locale pour les enseignes, essentiellement pour 60 % (les deux tiers) les gros supermarchés de la ville et aussi pour 24 000 €uros les 5 plus gros annonceurs : DECAUX, ... tous ces grands panneaux qui défigurent notre ville et qui d'évidence, me semble-t-il, n'ont absolument pas besoin que nous leur fassions cadeau de l'abaissement de la taxation.

Pour faire le cadeau de la taxe locale sur les enseignes, comme nous ne pouvons pas être discriminants, nous ne pouvons pas choisir, ce qui est légitime, c'est de droit, le contribuable sur la nature de son activité, soit on fait le même cadeau pour tout le monde, soit on ne fait rien du tout.

Mais dire qu'on fait cadeau en 2020 de la taxe locale sur les enseignes, comme je vous l'ai dit, ce serait faire un cadeau à ces grands groupes-là, les annonceurs, pour presque la moitié du total de la taxe et donc je pense sincèrement que économiquement ils n'en ont pas besoin.

Enfin s'agissant des loyers, comme vous l'avez souligné, la ville n'a qu'un seul local commercial, un seul loyer qui plus est de quelqu'un qui a continué de fonctionner pendant tout le confinement et donc j'ai demandé à ce que la situation spécifique de l'intéressé soit examinée et c'est en cours ; s'il n'y pas eu de baisse de chiffre d'affaire, il n'y a aucun raison a fortiori que nous alléguions la charge à due proportion. Ce serait un enrichissement sans cause et qui serait économiquement non fondé.

Bref tout cela, Monsieur le Conseiller Municipal, me semble-t-il, ne relève pas d'un vœu. Déjà il y a bien des dispositifs, vous l'aurez compris et en effet, il y a des choses qu'on fera et il y a des choses qu'on ne fera pas et notamment aussi ce qui consistera à doubler l'action de collectivités, la Région, la MEL qui ont déjà bien plus de moyens que nous. J'ai défini ce qu'étaient les limites de notre intervention mais en même temps je pense avoir explicité techniquement ce qui est dans le champ du possible ou pas, et politiquement ce qui est dans le champ du possible ou pas, à commencer par le fait qu'il y a un Adjoint au Développement économique et une Adjointe au commerce qui sont à votre disposition, ce qui ne justifie nullement la présentation d'un vœu.

Donc sur ces explications au demeurant forts légitimes, je me tourne vers vous et je vous invite donc à retirer votre vœu dans sa formulation puisque je vous ai répondu sur le fond me semble-t-il au demeurant assez précisément et si vous ne le retirez pas, je serai contraint, comme me l'a demandé Monsieur MONRABAL, de demander à notre majorité de ne pas le voter.

Quelle est votre position Monsieur RICCI ?

Monsieur RICCI

Ecoutez Monsieur le Maire, j'entends vos propos. Je suis dubitatif ...

Ce que vous me dites aujourd'hui, c'est évidemment que la ville a joué son rôle, qu'elle a aidé l'hôpital, qu'elle a aidé les EHPAD, qu'elle soutient l'association des commerçants, mais c'est le rôle de la ville.

On a vécu une période extrêmement compliquée et dramatique, ça n'a pas été évident et ce n'est la faute à personne.

Je constate simplement, évidemment, que l'on doit faire attention aux deniers publics, je suis bien conscient pour avoir été à vos côtés et connaître la situation de cette ville, qu'il faut être prudent en matière de dépenses.

Si je me trompe, il est proposé encore une fois, même si je ne veux pas être donneur de leçons, ce n'est pas le débat...

Monsieur le Maire

Ah non !

Monsieur RICCI

Excusez-moi mais dans un Conseil Municipal qui a une majorité et une opposition, l'opposition se doit aussi de défendre, en tout cas au moins ceux qui ont voté pour elle, et, en tout cas, essayer d'exprimer sa voix, après vous l'écoutez ou vous ne l'écoutez pas. J'ai bien retenu que lors du conseil d'installation du Conseil Municipal vous avez formulé, enfin en tout cas, vous avez dit que les idées de l'opposition ne seront pas celles de la majorité, vous le prouvez aujourd'hui.

Evidemment que je ne retire pas notre vœu, je sais que beaucoup de commerces vous ont contacté directement Monsieur le Maire. Je tiens à préciser aussi que pour la TLPE concessionnaires automobiles, dont vous parlez et j'en fais partie, je me dois aussi de préciser que je ne suis pas assujéti à cette TLPE donc ce n'est pas pour mon intérêt propre, des fois qu'il y aurait des doutes dans cette assemblée, et que mon seul intérêt à moi c'est d'être utile à ces commerces, à ces entreprises et quand vous dites qu'il y a des grandes distributions, vous avez raison sur ce point, mais néanmoins elles emploient beaucoup de nos watrelosiens. Voilà donc, évidemment, en ce sens je ne retire pas mon vœu, charge à vous de voter contre.

Monsieur le Maire

D'abord ne déformez pas mes propos ! Je n'ai pas dit que je refuserai les propositions de l'opposition, prenez la phrase dans le sens inverse. Ce que j'ai dit c'est que la majorité appliquera le programme de la majorité, ce qui est bien ce que l'on attend de la majorité, dès lors qu'elle a été choisie par la majorité des électeurs, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, on est d'abord là pour cela.

Deuxièmement j'ignorais que tous les commerçants avaient voté pour vous ! Je n'en étais pour ma part pas convaincu mais qui peut dire dans le secret des urnes qui est allé s'exprimer, car en matière de politique commerciale, en matière de soutien au pouvoir d'achat et en matière de dynamisme économique cette majorité, dans le mandat précédent, comme dans les propositions qu'elle a formulés et formulera dans les années qui viennent, n'ont absolument pas à rougir de ses propositions.

Enfin, je précise et je le maintiens, supprimer la TLPE c'est faire cadeau de quelques dizaines de milliers d'euros à la grande distribution et aux grands annonceurs dont les comptes se comptent en millions et, qui plus est, et surtout, est-ce que c'est au contribuable de payer l'impôt des 5 grands annonceurs dont les grands panneaux sont dans nos rues ? Ça ne servira aucun commerçant et ça continuera à défigurer notre environnement et nos différents quartiers ! Je ne me vois pas priver la commune de 60 000 euros pour faire des cadeaux à ces grands commerçants donc je maintiens ma position de refus.

Maintenant sur le reste, je vous ai dit qu'on n'était pas les bras ballants et qu'on était fervents défenseurs du commerce. Dans la durée, n'ayez crainte, je pense que vous avez, y compris dans le passé, eu plus souvent besoin de moi pour stimuler et vous accompagner lors du soutien au commerce, que moi de vous à l'inverse.

Je mets donc aux voix ce vœu.

VOTE du vœu «un plan de soutien économique» formulé par le groupe «Avec vous pour Watrelos».

POUR : 9 VOIX MM RICCI, CROIGNY, CHAYANI, SOYEZ, DENFER et
Mmes DELRUE, FELIX, DELANNOY, FARACI
CONTRE : 34 VOIX
ABSTENTION: 0 VOIX

Il est donc rejeté.

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 1 intervention du groupe « Watrelos, la ville de que aimons » sur le rapport n° 20
 - 2 interventions du groupe« Avec vous pour Watrelos » sur les rapports n° 12 et 23
- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen de trois Commissions :

- Finances, Economie et Administration Générale,
- Développement Durable, Urbanisme et Travaux,
- Education, Jeunesse et Sports

Rapports 1 à 11 : Madame DE SMEDT

Rapporteur : Madame Myriam DE SMEDT

RAPPORT N° 1 - POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2020 DU VOLET WATTRELOSIEN DU CONTRAT DE VILLE – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE ET MODIFICATIVE A LA DELIBERATION N° 91 DU 19-12-2019

Nous avons le 19 décembre dernier voté le premier volet de la programmation, c'était alors une volonté de la municipalité d'instruire et de délibérer rapidement pour permettre aux associations de connaître les avis portés et de nous permettre aussi de pouvoir abonder financièrement et éviter des difficultés de trésorerie. Heureusement d'ailleurs puisque, suite aux événements, les délais auraient été plus longs. Dans les semaines qui ont suivi le 19 décembre, nous avons continué à travailler et les négociations se sont poursuivies avec les partenaires financiers pour pouvoir stabiliser cette enveloppe finale. Ce sont donc plusieurs actions qui ont été soit stabilisées, soit concrétisées.

La première action c'est « l'insertion par l'emploi » qui est portée par l'association Résidence Plus, c'est un chantier d'insertion, sur lequel nous avons prévu une enveloppe de 7 500 €uros et après discussion avec les financeurs nous avons porté l'enveloppe à 10 000 €uros.

La deuxième est une convention avec l'association Résidence Plus. Nous avons déjà une intervention sur Beaulieu, et donc le cumul des subventions dépassant 23 000 €uros, il y a lieu de signer une convention.

Nous avons aussi une petite action « Si T Vidéo » avec une subvention complémentaire de 500 €uros pour leur permettre de boucler leur action

Ensuite l'action du CCAS qui s'appelle « Auto solidaire » où, par erreur, un oubli d'écriture, nous avons oublié de faire paraître le co-financement Région.

Et enfin, en ce début d'année est sorti l'appel à projet du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) et donc il convient aujourd'hui d'entériner les positions de la ville en matière de financement sur deux actions intercommunales, une pour la Mission locale et une pour Horizon 9 et sur l'action portée par la Ville qui est la suite du travail déjà engagé les années précédentes en matière de lutte contre la radicalité

RAPPORT N° 2 - VERSEMENT DE L'ACOMPTE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ANNEE 2019 – ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX

RAPPORT N° 3 - VERSEMENT DE L'ACOMPTE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ANNEE 2019 – ASSOCIATION ACTI'JEUNES

Les rapports 2 et 3 sont des délibérations concernant le CEJ. La CAF verse toujours à l'année N+1, un acompte qui cette année encore correspond à 35 % et après évaluation des actions elle versera le solde. Donc il convient ici de permettre le versement de cet acompte de 35 %, donc deux délibérations, une pour les centres sociaux et l'autre pour Acti'jeunes.

RAPPORT N° 4 – PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A JOUR DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS) FILIERE TECHNIQUE

RAPPORT N° 5 – PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A JOUR DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR) FILIERE TECHNIQUE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX ET TECHNICIENS SUPERIEURS

Les rapports 4 et 5 sont deux délibérations qui concernent les indemnités spécifiques de service et la prime de service et de rendement suite à la modification des grilles statutaires dans la filière technique.

Il y a lieu de mettre à jour les délibérations concernant le régime indemnitaire afin d'y inclure les différents grades de la réforme.

RAPPORT N° 6 – PERSONNEL MUNICIPAL – DELIBERATION RECONDUCTIBLE FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES SOCIALES

C'est une délibération fixant les modalités de mise en œuvre des mesures sociales.

Ce sont des mesures interministérielles sur lesquelles nous n'avons pas à agir mais juste à délibérer afin de permettre aux agents de pouvoir bénéficier de ces mesures.

RAPPORT N° 7 – PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

On avait déjà une délibération qui permettait de recourir à des agents contractuels, pour des besoins temporaires. Il s'agit juste ici, dans le cadre d'un besoin, de permettre à l'Administration Municipale de la compléter si besoin est, en créant cette possibilité sur le grade d'Attaché Territorial.

RAPPORT N° 8 – PERSONNEL MUNICIPAL – TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Il existe actuellement deux types de temps partiel, une sur autorisation et une de droit et la collectivité souhaite simplement réviser les taux possibles de ces derniers en instaurant les quotités : 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 %.

RAPPORT N° 9 – DROIT DE FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

RAPPORT N° 10 – REGLEMENT INTERIEUR POUR LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Ces délibérations concernent la formation des élus.

C'est une obligation, dans les trois mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal de délibérer sur l'accès au droit à la formation et la deuxième délibération permettra d'établir un règlement de formation ainsi que le budget alloué. Des formations en lien avec le mandat.

RAPPORT N° 11 - MISE A DISPOSITION DU PROFIL ACHETEUR – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD

Depuis 2012, le CdG59 met à la disposition des collectivités, une plateforme de dématérialisation de la commande publique. Jusqu'alors on avait un principe de non facturation du service qui avait été retenu au démarrage du projet.

Il est décidé maintenant par le CdG59 de soumettre l'accès à cette mission à une participation forfaitaire annuelle.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de la mise à disposition de cette plateforme, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette possibilité.

Petite précision, pour moins de 50 consultations c'est toujours gratuit, on commence à payer à partir de 50 consultations. Sur les deux dernières années, il y a eu 26 consultations en 2019 et 19 cette année.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 1 – Politique de la Ville – Programmation 2020 du volet watrelosien du contrat de ville – Délibération complémentaire et modificative à la délibération n° 91 du 19-12-2019

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 2 – Versement de l'acompte du contrat enfance jeunesse année 2019 – Association des centres sociaux

N'a pas pris part au vote : Monsieur Messaoud CHAYANI

POUR	:	42	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 3 – Versement de l'acompte du contrat enfance jeunesse année 2019 – Association ActiJeunes

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 4 – Personnel Municipal – Mise à jour de l'indemnité spécifique de service (ISS) filière technique

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 5 – Personnel Municipal – Mise à jour de la prime de service et de rendement (PSR) filière technique Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et techniciens supérieurs

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 6 – Personnel municipal – Délibération reconductible fixant les modalités de mise en œuvre des mesures sociales

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 7 - Personnel municipal – Modification de la délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 8 – Personnel municipal – Travail à temps partiel

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 9 – Droit de formation des Elus Municipaux

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 10 – Règlement Intérieur pour la formation des Elus Municipaux

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 11 – Mise à disposition du profil acheteur – Convention avec le Centre de Gestion du Nord

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

50.37

Rapport n° 12: Monsieur FITAMANT

Rapporteur : Monsieur Sébastien FITAMANT

RAPPORT N° 12 - SERVICE DE LA PROPRETE URBAINE – FRAIS D’INTERVENTION POUR L’ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES

Quelques éléments de contexte au préalable. Il n’aura échappé à personne que pendant la période de confinement et le dérèglement des services de collecte et de déchetterie qui s’en est suivi, il y a eu une forte augmentation des dépôts sauvages dans la ville amenant les services municipaux à s’atteler à la tâche, jour et nuit presque, sept jours sur sept quasiment, avec des dépôts qui nous ont amené à enlever jusqu’à 150 tonnes de déchets par semaine. Il y avait, déjà au préalable, un problème de dépôt mais là avec le confinement, la municipalité a dû augmenter ses moyens

Ce contexte du confinement ne s’est pas arrêté, malheureusement, avec le déconfinement, au contraire. Les mauvaises habitudes ont été reprises et vous avez entendu aussi les préoccupations des habitants concernant ces sujets. Si beaucoup a déjà été fait, par le passé, par les services municipaux, nous avons entendu ces préoccupations et étudié ce qu’il nous était possible de faire dans un temps le plus rapide possible, suite à l’installation du Conseil Municipal c’est-à-dire il y a environ 1 mois.

Etudier ce qui était réalisable, raisonnable et possible donc en concertation avec les différents services de la ville, notamment avec les services de propreté, bien sûr, mais aussi la police municipale en coopération avec mon collègue, Monsieur Henri GADAUT, Adjoint à la sécurité. Nous avons pris différentes mesures, huit mesures au total, et la délibération que je vais présenter dans quelques instants fait partie de ces huit mesures. Mais un petit mot sur les sept autres mesures, que j’ai le plaisir de vous annoncer aujourd’hui, et qui sont pour la plupart d’ores et déjà entrées en action.

La deuxième mesure qui a été prise, au-delà de la délibération donc sur les frais d’intervention pour l’enlèvement des dépôts sauvages, c’est la création d’une Brigade Environnement qui a vu le jour cette semaine, qui est entrée en action après deux jours de préparation et d’organisation dès hier. Cette Brigade Environnement est constituée pour l’instant de deux agents qui ont bénéficié d’une mutation en interne et l’idée est, bien sûr, que cette brigade monte en puissance dans les mois à venir en termes d’effectifs. Elle aura pour but un travail de prévention d’abord mais aussi évidemment de sanctions puisque nous sommes arrivés à un seuil d’incivilités qui n’est plus acceptable. Il n’a jamais été acceptable et d’ailleurs la mairie n’a jamais laissé faire puisque pendant le confinement 23 procès-verbaux ont été rédigés et 23 poursuites sont en cours concernant des personnes qui ont été prises « la main dans le sac », si je puis dire. Donc si la mairie n’a jamais laissé faire, nous allons essayer de faire encore plus par rapport à cette forte préoccupation. Ce sera une mission première de cette brigade, l’aspect tolérance zéro mais encore une fois il y aura un fort aspect prévention dans ses missions.

Troisième mesure qui a été prise pour renforcer cette brigade. D’ici quelques jours, des intérimaires vont être recrutés pour renforcer justement le travail de prévention de cette brigade. La mission va être d’informer les citoyens, en allant dans les rues au contact de la population pour expliquer, ou rappeler plutôt, les règles en ce qui concerne les poubelles, les jours où elles doivent être sorties, les déjections canines et les dépôts sauvages bien évidemment, donc renforcement des moyens de la brigade grâce au recrutement de ces intérimaires.

Nous avons une quatrième action qui concernera les cimetières. Les cimetières communaux vont bénéficier d'une action de travaux d'intérêts généraux d'ici la fin de l'été, une opération « grand nettoyage » de ces cimetières, notamment concernant tout ce qui est mauvaises herbes.

Cinquième point, la mise en place de panneaux d'interdiction dans la ville. Nous allons cartographier, avec la police municipale, les principaux points noirs et une trentaine de panneaux vont être installés dès la semaine prochaine à des endroits stratégiques et lieux de dépôts réguliers. Cela fait partie, évidemment, d'un processus d'actions globales de dissuasion, vous l'aurez compris.

Mesure suivante, un focus spécifique sur le parc urbain avec des consignes particulières sur la propreté et le dialogue avec les usagers du parc via la société de gardiennage, qui a été reconduite cette année, pour faire de la prévention auprès des usagers. Cette action sera renforcée, d'ailleurs, par deux médiateurs qui vont également accompagner les agents privés.

La mesure suivante est une opération de terrain qui sera faite avec les élus notamment à des ronds-points : prévention, distribution de flyers pour arguer les bons usages. Nous ferons cette opération en coopération avec la police municipale, pour donner une visibilité à la fois à l'action de la municipalité et montrer qu'elle se fait en pleine coopération avec la police municipale.

Et enfin une dernière action qui sera plutôt d'ordre de prévention, de sensibilisation durant les centres aérés. Nous allons avoir des échanges avec les directeurs de centres aérés et les animateurs pour les inciter à faire un maximum de prévention, dans la mesure des moyens possibles et dans un contexte un peu particulier de centres aérés. Vous l'aurez compris, en terme d'organisation des conditions sanitaires, ça été un peu particulier cette année mais il y a un vrai travail de sensibilisation qui va être fait auprès des directeurs et de leurs animateurs. Voilà, les huit mesures.

Je reviens à la première qui vous est présentée aujourd'hui sous la forme d'une délibération dans ce rapport n° 12. Elle concerne l'augmentation des frais d'intervention lors de dépôts sauvages, vous avez un tableau à la page 32 qui vous présente ces différentes augmentations.

Elle s'appuie essentiellement sur trois aspects. Il y aura un aspect « prise en charge administrative », qui existait déjà, mais qui sera désormais facturé 50 euros, un autre qui concernera les frais d'enlèvement proprement dit de 100 euros, pour les déchets de moins d'un m³, et ensuite le traitement des déchets qui jusqu'ici n'était pas vraiment pris en compte. Donc on arrive, pour un dépôt de moins d'un m³, à 250 euros là où jusqu'ici le forfait était de 80 euros. C'est donc une augmentation de 312 %, nous sommes convaincus que cette augmentation sera bien perçue par l'ensemble de la population et qu'elle fera aussi passer le message pour les contrevenants qui ont pris de mauvaises habitudes.

Je ne vais pas vous détailler toute la grille, parce que vous avez différents forfaits qui vous sont proposés, mais vous dire qu'au-delà d'un m³ nous serons sur des augmentations allant jusqu'à 400 euros. Au-delà de deux m³, on sera à des frais d'enlèvement et de forfait à 850 euros.

A cela peuvent venir s'ajouter des amendes de classe 3 et classe 4 allant de 68 à 135 euros selon les circonstances de la verbalisation et il y a ensuite une série dans cette grille, que vous avez sous les yeux, de « forfaits » supplémentaires en fonction de l'intervention ou pas de certains matériels comme des tractopelles, par exemple.

Je terminerai simplement, par rapport à cette grille, en disant qu'il y a également une option qui est désormais prévue, qui sera l'enlèvement par des sociétés privées pour des déchets dangereux, type amiante. Nous avons des devis, par exemple, pour trois m³ de dépôt d'amiante, jusque 3000 à 3700 euros, là où jusqu'ici on était sur quelque chose qui était plutôt de l'ordre de 80 euros. Donc vous l'aurez compris, je pense, des mesures assez drastiques sur l'aspect sanction, ce qui n'empêche avec les autres mesures que je vous ai présentées qu'il y aura également un aspect prévention très fort.

Et vous dire, également aussi, que nous sommes dans une première phase par rapport à ce que nous pouvions faire humainement et avec les moyens que nous avons à notre disposition. Ca n'est qu'une première phase et c'est le début d'un plan d'actions qui va correspondre, évidemment, au programme « ville nature » que nous avons et dans lequel il y a une partie tolérance zéro assez importante mais le programme « ville nature » va porter, évidemment aussi, sur la prévention et ce sera l'objet notamment, même, si nous continuons la sanction, d'un développement qui viendra à la rentrée de la traduction de notre programme en plan d'actions

C'est donc le début d'un long combat pour une ville plus propre et plus belle, je pense donc que c'est l'affaire de tous et je compte sur votre vote.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur CHAYANI sur ce rapport.

Monsieur CHAYANI

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais l'annoncer d'emblée, notre groupe votera cette délibération dissuasive et essentielle à l'amélioration de notre cadre de vie. Elle vient compléter les actions mises en œuvre pour dissuader les pollueurs compulsifs qui font de notre ville une déchèterie à ciel ouvert...

Nous remercions, d'ailleurs, les agents de la ville qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs efforts alors que face à cela, notre commune dépense des budgets de plus en plus conséquents et malheureusement, c'est un peu le tonneau des Danaïdes.

Prévention, communication et verbalisation sont bien évidemment les clés pour juguler ce phénomène.

Nous soulignons ici l'intérêt de mettre en œuvre prioritairement des solutions préventives avant d'utiliser des moyens coercitifs et curatifs. Élaborer un référentiel de bonnes pratiques et d'outils concertés avec les différents acteurs locaux pour lutter contre les dépôts sauvages est nécessaire. Nous vous proposons de mettre en place cette concertation.

Les résultats de nombreuses études montrent que l'affichage systématique et notamment les affiches avec un contenu environnemental et éducatif réduisent de 60 % le jonchement comparativement à la situation initiale. Nous vous proposons de le mettre en œuvre et de le systématiser.

Un dispositif de pièges photographiques cachés à des endroits différents viendrait compléter les dispositifs existants pour identifier les auteurs de ces dépôts sauvages.

Bien entendu, la commune doit demander l'autorisation écrite de l'Officier de Police Judiciaire qui validera l'usage des captures photos et bien entendu prévenir le Procureur de la République de l'usage de tels procédés. Voilà une piste que nous vous proposons d'explorer.

Nous souhaiterions également insister sur un 4ème volet : celui de l'évaluation de l'efficacité du dispositif global mis en place et de son coût... Une évaluation trimestrielle du dispositif, de ses effets mesurés et quantifiés permettrait le cas échéant de l'amender.

Mener une action ciblée sur les zones à risques préalablement identifiées passe par l'établissement d'une cartographie précise des dépôts sauvages que vous avez mentionnée, la mise en place de tableaux de suivi statistiques sur la fréquence des dépôts, leur localisation géographique ou encore les quantités ramassées. Cela permettrait de mieux adapter les efforts et d'être plus efficaces... Nous souhaiterions que cette proposition soit étudiée.

Force est cependant de constater que certains quartiers semblent non prioritaires tels Le Sartel, la Mousserie ou encore la Martinoire. Il conviendrait de s'y pencher et surtout d'y remédier.

Je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur le Maire

Allez, Monsieur FITAMANT vous répondez.

Monsieur FITAMANT

Merci Monsieur CHAYANI.

Vous l'avez dit, il y a certaines choses que vous mentionnez et que nous avons déjà évoquées notamment la cartographie que vous venez de citer. Pour le reste et bien écoutez, il y a beaucoup de choses que vous évoquez qui sont déjà prévues et que nous avons l'intention de mettre en place. Je suis très heureux de voir que nous sommes, plutôt, tous en phase sur ces sujets-là et, pour le reste, ma porte reste ouverte aux propositions, évidemment.

Concernant les appareils photographiques, je voulais simplement préciser que nous avons un grand déploiement de caméras vidéos de surveillance qui va être mis en place, ce sont déjà des choses qui sont prévues et que nous allons essayer de développer, bien entendu. Pourquoi ne pas étudier la question de la photographie ? La vidéo me semble un peu plus efficace mais c'est une chose que l'on peut étudier.

Il faut savoir aussi que dans notre travail sur la vidéo surveillance, au-delà des moyens techniques, appareils photos ou caméras, nous allons aussi, et surtout, mettre des moyens humains pour donner suite aux traitements des images parce que c'est là un point technique qu'il nous faut résoudre. Donc ça fait partie de notre plan d'action.

Concernant les évaluations évidemment, nous avons prévu de mesurer et d'évaluer, ça sera fait et je reviendrai vers vous tous, déjà à la rentrée pour faire un bilan de ce qui s'est passé durant ces deux mois de juillet et août. A titre anecdotique mais symbolique, la brigade, qui a commencé hier, après un rôle de prévention a dû aussi commencer à verbaliser puisque certaines personnes, malheureusement, ne comprennent pas qu'il faut ramasser. Il y a donc déjà eu deux verbalisations de faites et une en cours ce matin.

Nous sommes tous d'accord, je pense, pour calculer l'efficacité de nos nouvelles mesures.

Monsieur le Maire

Avant on connaissait tous, dans les émissions, les caméras cachées maintenant nous avons les pièges photographiques ! Avant c'était « souriez, vous êtes filmés », maintenant c'est « souriez, vous êtes piégés » ! Si je suis le point de vue de Monsieur CHAYANI.

Je mets donc cette délibération aux voix.

Rapport n° 12 – Service de la propreté urbaine – Frais d'intervention pour l'enlèvement des dépôts sauvages

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Il me paraît essentiel de faire ce combat des rues, il faut l'appeler comme ça, pour la propreté de notre ville, que cette ville soit propre. Il est utile que tout le Conseil Municipal puisse ajouter ces mesures. Merci pour ces propositions mais encore une fois ce n'est qu'une partie de la route.

Rapports 13 et 14 : Madame REIFFERS

Rapporteur : Madame Zohra REIFFERS

RAPPORT N° 13 – CESSION – PARCELLE CADASTREE AR 68 SISE RUE DES PATRIOTES

Lors des conseils municipaux des 4 juillet et 13 novembre 2019, la parcelle cadastrée AR 68 sise 13 rue des Patriotes a été désaffectée puis déclassée afin de pouvoir être cédée à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA).

Cette cession est nécessaire à la réalisation du Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés qui a pour mission de lutter contre l'habitat dégradé et requalifier le secteur du Crétinier.

Cette parcelle d'une superficie de 89 m² a fait l'objet d'une estimation par le pôle de Gestion publique-Division de l'Evaluation domaniale au prix de 18 000 €.

L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur la cession de cette parcelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à venir,
- d'inscrire le produit de cette cession au budget de l'exercice en cours.

RAPPORT N° 14 - PROJET DE RESTRUCTURATION DU SITE « BECK AVELIN » APPARTENANT A PARTENORD – VALIDATION DES DEMOLITIONS

Le site du « Beck Avelin » construit à la fin des années 50 et propriété de PARTENORD HABITAT depuis 1986, constitue un potentiel de 75 logements locatifs sociaux.

Ce site a fait l'objet d'une réflexion multi-partenariale entre la MEL, la DDTM, PARTENORD, la Ville et a permis la mise en forme d'un projet dont les dispositions principales consistent en :

- La démolition du bâtiment EFG soit 30 logements,
- La reconstruction de 44 logements en programme mixte individuels ou collectifs ainsi que la réhabilitation et la restructuration de 45 logements locatifs collectifs.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de valider l'ensemble des dispositions prises sur le plan programmatique et d'autoriser PARTENORD à démolir cet ensemble de 30 logements.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 13 – Cession – Parcelle cadastrée AR 68 sise rue des Patriotes

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 14 – Projet de restructuration du site « Beck Avelin » appartenant à Partenord – Validation des démolitions

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapport n° 15 : Madame LESTIENNE

Rapporteur : Madame Myriam LESTIENNE

RAPPORT N° 15 - RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Il s'agit d'une délibération pour une recherche de subventions. Cette délibération est classiquement présentée en début d'année mais les circonstances ont fait que l'on ne peut la présenter que lors de ce Conseil Municipal.

C'est pour trois projets qui sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de divers partenaires tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, la C.A.F., etc...

Trois projets donc qui nécessitent une recherche de subventions, sont candidats :

- Réhabilitation de la salle Jean Zay, estimée à 439 K€ HT pour une subvention sollicitée de 175 600 €,
- Installation de trois self-services, estimée à 59 K€ HT, subvention sollicitée : 23 456 €,
- Eclairage du terrain d'honneur au Stade du Beck, estimé à 41 K€ HT, subvention sollicitée : 16 650 €.

La commune s'engage à mener les opérations à leur terme quel que soit le montant des participations obtenues.

L'objet donc de la délibération est d'autoriser, Monsieur le Maire à solliciter auprès de tout partenaire potentiel les financements susceptibles d'être accordés, pour ces projets et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ou arrêtés de subvention à venir.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 15 – Recherche de subventions
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

J'en profite pour dire à Monsieur DUMOULIN, s'agissant de la salle J.ZAY, que j'ai reçu aujourd'hui l'accord de subvention de la préfecture sur la base de 439 000 euros. Voilà ! Votre joie me paraît explosive.

Rapport n° 16 : Monsieur TALEB AHMED

Rapporteur : Monsieur Azedine TALEB AHMED

RAPPORT N° 16 - ECOLES PUBLIQUES – MESURES DE CARTE SCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Il s'agit de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur les décisions d'ouverture et de fermeture des postes prises par le Ministère de l'Education Nationale pour les écoles publiques de notre commune.

Donc à savoir pour l'année scolaire 2020/2021, le retrait d'un dispositif de dédoublement CP/CE1 à l'école élémentaire LAVOISIER et l'ouverture d'un emploi élémentaire à l'école primaire VOLTAIRE.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 16 – Ecoles publiques – Mesures de carte scolaire – Rentrée scolaire 2020-2021
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 17 : Madame ZAIDI

Rapporteur : Madame Sylvie ZAIDI

RAPPORT N° 17 - ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES - PARTICIPATION DES FAMILLES – MISE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION DE LA CAF

Depuis dix ans, la ville a fait le choix de facturer ses garderies LOISIRS MALINS à la séance plutôt qu'à la demi-heure.

Ce choix permet d'éviter les contestations avec les parents au niveau de la facturation, une solution forfaitaire qui semblait convenir à tous.

Par ailleurs, la ville a toujours appliqué un tarif unique majoré pour les usagers extérieurs à la commune, mais non modulé en fonction des situations familiales.

Afin de bénéficier des subventions de la CAF, la délibération du 5 novembre 2015 prévoyait une tarification moyenne à la séance en fonction des cinq tranches de QF, et ce, quelle que soit la durée de présence des enfants en garderie.

Refusant le tarif moyen unique pour des séances de différentes durées, un contrôle CAF a demandé de respecter la cohérence d'une tarification basée sur la demi-heure tout en autorisant une facturation à la séance.

Ce rapport a par la même occasion dénoncé l'absence de modulation des tarifs pour les familles résidant hors commune. De fait, la CAF nous demande de créer trois tranches de QF distinctes pour les familles extérieures à la commune.

Afin de respecter les préconisations du rapport d'inspection de la Caisse d'Allocations Familiales et de maintenir le partenariat avec ce financeur, il est proposé :

- de moduler les tarifs pour les usagers extérieurs pour toutes les prestations péri et extrascolaires (Tarifs F, G, H pour les garderies, mercredis récréatifs, petites vacances, ALSH d'été, stages, camps) ;
- d'appliquer des tarifs calculés en demi-heure en remplacement du tarif moyen pratiqué à la séance actuellement, sachant que l'amplitude horaire est :

- en période scolaire : de 1h30 le matin et 2h00 le soir,
- en période de vacances : de 2h30 le matin et 1h30 le soir.

Il est demandé, donc, au Conseil Municipal de valider ces tarifications à compter du 1^{er} septembre 2020.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 17- Activités péri et extrascolaires - Participation des familles – Mise en conformité avec la réglementation de la CAF

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Rapports 18 et 19 : Madame DUJARDIN

Rapporteur : Madame Béatrice DUJARDIN

RAPPORT N° 18 – CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DE TOURISME

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de valider la convention d'objectifs Commune - Office de Tourisme, relative à l'animation locale du territoire, pour la période 2020-2025.

En effet, la Commune a souhaité que l'Office de Tourisme poursuive ses activités, dans le cadre de l'animation locale, et il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

RAPPORT N° 19 - OUVERTURES DOMINICALES DEROGATOIRES DANS LE COMMERCE – MODIFICATION DU CALENDRIER 2020

Suite à la modification des dates des soldes d'été, en raison de la crise sanitaire, la Métropole Européenne de Lille a modifié les conditions du calendrier initial. Ainsi la MEL, par décision en date du 12 juin 2020, permet aux collectivités de remplacer la date du 28 juin 2020 par le 19 juillet 2020 ou tout simplement de rajouter cette dernière au calendrier, portant ainsi un nombre maximum d'ouvertures dominicales pour 2020.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable, à l'ajout d'une date d'ouverture au titre des dérogations au repos dominical, portant ainsi à neuf le nombre de dimanches par an pour les commerces de détail pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 18 – Convention d'objectifs entre la Commune et l'Office de Tourisme

N'a pas pris part au vote : Monsieur Guy-Noël LEMAY

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 19 – Ouvertures dominicales dérogatoires dans le commerce – Modification du calendrier 2020

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 20 à 35: Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N° 20 : RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE – BAISSÉ DES TARIFS DES REPAS ET SIMPLIFICATION DES PROCEDURES

Cette délibération est, quoique la 20ème, sans doute la plus importante de ce Conseil, politiquement l'une des plus fortes (car, avec celle sur les frais sur les dépôts sauvages, elle témoigne de l'engagement des nouvelles priorités du mandat) et sans doute aussi l'une des plus coûteuses puisqu'il s'agit d'un effort de près de 100.000 € à destination des familles wattrelosiennes.

En effet, dans un contexte de crise économique et sociale liée aux conséquences du Covid-19, la Majorité municipale souhaite apporter un soutien aux familles les plus modestes et en difficultés de notre commune, pour permettre à leurs enfants de davantage accéder, et pour moins cher, à la restauration scolaire.

Ainsi, cette délibération, qui révisé les tarifs de cette restauration à partir du 1er septembre, a un triple objectif :

- de simplification et de modernisation,
- d'élargissement du nombre de familles concernées,
- et de baisse du coût de la restauration pour nombre de familles Wattrelosiennes.

1- Simplification et modernisation des démarches

Les familles ne devront plus établir un dossier administratif lourd via le CCAS pour bénéficier de tarifs réduits. Il est proposé de fixer les tarifs en fonction du Quotient Familial, à l'identique des activités périscolaires et extrascolaires, souscrits auprès du « guichet unique » de la Direction des écoles. Les tarifs seront définis automatiquement lors de l'inscription. Ils se décomposeront en 5 catégories, dégressifs en fonction des revenus du foyer.

2. Davantage de familles concernées

Ainsi, avec cette nouvelle grille, il y aurait 217 familles bénéficiaires des tarifs réduits, ce qui concernerait 515 enfants (soit une augmentation de + 15 % au moins du nombre d'enfants susceptibles de bénéficier d'un tarif réduit de restauration).

3. Avec une baisse du tarif de restauration

Pour les familles les plus modestes : cela correspond à une diminution de 15% et 10%. La refonte des tarifs en 5 tranches aura de plus pour conséquence de mieux étaler la progressivité, et de baisser de 33 et 38 % les tarifs des deux tranches intermédiaires (ce que les statisticiens définissent comme « la classe moyenne »).

Cette nouvelle grille permettra ainsi une baisse significative globale des tarifs pour la quasi-totalité des familles wattlelosiennes. (Seul le tarif de la tranche maximale QF >1000, est légèrement augmenté de 20 centimes/repas).

Tout cela, j'en suis convaincu, constitue une belle mesure sociale pour notre population, en même temps qu'un effort financier notable pour le Budget municipal, lui-même déjà mis à contribution par les dépenses et surcoûts Covid. C'est surtout une mesure juste et utile dans cette période de revenus contraints des familles.

Cette délibération que je considère évidemment, et non pas parce que c'est la mienne, essentielle, aurait pu être présentée par Madame GUILBERT, au titre de la restauration. Elle aurait pu, aussi, être présentée par Monsieur CAILLIÉRET, au titre de l'Action Sociale. Je veux lui demander, d'ailleurs, d'intervenir, au titre du groupe majoritaire, puisque ça est son souhait.

Monsieur CAILLIÉRET

Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues,

C'est par une citation que je commencerai cette intervention : « il est d'une âme grande et généreuse d'aider les autres et de leur être utile ». Et de ce point de vue, cette délibération se veut très symbolique pour notre équipe municipale, dans une Ville que nous aimons, car l'âme, ce qui cimente et unit notre Majorité municipale, c'est d'aider les Wattlelosiens les plus modestes.

Alors voilà, avec cette délibération, une mesure forte, une mesure résolument de Gauche par laquelle nous décidons de venir en aide à nos concitoyens, à leur pouvoir d'achat, à leur capacité à vivre et à faire vivre leur foyer. En augmentant le nombre d'enfants qui peuvent manger à bas tarifs à la cantine, en baissant de près de 15 % à 30 % le prix de cette restauration scolaire pour les familles wattlelosiennes, nous apportons une aide majeure à toutes celles et tous ceux pour qui les fins de mois sont difficiles mais aussi à toutes ces familles qui trop souvent renoncent à mettre leurs enfants à la cantine pour des raisons de coût alors que notre restauration scolaire est de qualité.

La décision que nous prenons prouve notre ambition, notre volonté d'exercer un mandat dans lequel l'action sociale aura une place centrale, un mandat dans lequel, une fois de plus, nous prouverons notre amour pour Wattlelos, un mandat où notre Majorité, comme vous m'en avez confié la responsabilité Monsieur le Maire, se veut construire et faire vivre de « nouvelles solidarités ».

C'est avec cœur que nous proposons aujourd'hui au Conseil Municipal le vote de cette délibération. Elle permettra un accès simplifié à l'aide à la cantine, mais aussi une attribution plus large, plus juste, et avec des tarifs plus bas, je le répète.

En pleine crise sanitaire, au sortir du confinement, et précisément dans ces moments de déconfinement, nous sommes conformes à nos valeurs de gauche, celles de nos prédécesseurs comme celles qui unissent notre Majorité.

Je tiens également à souligner que cette délibération a été préparée suite à un travail de terrain de notre Majorité, en étant au plus proche des Wattrelosiens, comme nous l'avons toujours fait dans nos parcours personnels et associatifs, et comme nous voulons toujours l'être.

Il y a des besoins sociaux de notre population, nous les écoutons, mais les entendons, et nous faisons tout pour y répondre. Cette première mesure importante, d'un coût important pour les finances de la ville (près de 100.000 euros, me semble-t-il) en atteste : il y en aura d'autres sur ce chemin des Nouvelles solidarités qu'ensemble, chers Collègues de la Majorité, nous construirons sur ce mandat.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi d'autre intervention.

Rapport n° 20 – Restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire – Baisse des tarifs des repas et simplification des procédures

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Adopté à l'unanimité, à compter du 1er Septembre les tarifs de cantine baisseront donc.

Rapport n° 21 : Compte Administratif

L'ordre du jour appelle la présentation du Compte Administratif pour l'exercice 2019.

Les nouveaux élus ne maîtrisent pas encore complètement l'exercice et, même si, je vais m'efforcer d'être rapide, je suis contraint de vous dire que ça va durer un certain temps. Voire même un temps certain.

Présentation du Compte Administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

2019

VILLE DE WATTRELOS



Rappel :

- Le Compte Administratif 2019 est le bilan financier de la commune :
 - il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019
 - il constate qu'elles sont conformes au Budget Primitif 2019 (voté le 21 mars 2019) et aux décisions budgétaires ultérieures, votées en cours d'année
 - il présente les résultats comptables de l'exercice 2019
- Le Compte Administratif doit être évidemment conforme au Compte de Gestion, tenu par le Comptable de la Commune, le Trésor Public
- Aussi précision utile : voter le Compte Administratif n'est pas un vote de fond, mais un vote technique, certifiant la qualité de l'exécution budgétaire, en validant que les écritures comptables ont été conformes aux décisions budgétaires initiales et modificatives.

Présenter le Compte Administratif 2019, c'est répondre à 3 questions :

- ① Le Budget 2019 a-t-il été bien exécuté ?
- ② Le Budget 2019 s'est-il soldé positivement ?
- ③ La situation financière de la ville s'est-elle consolidée en 2019 ?

A ces 3 questions



Réponse

OUI

I. Le Budget 2019 a été bien exécuté

Il s'agit de comparer les résultats constatés en fin d'année par rapport à ce qui a été voté

A – Les dépenses ont été plus économes que prévues : - 0,9 %

(en M€)	<u>BP + DM</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Variation</u>	<u>Taux d'exécution (en %)</u>
Charges générales	7,45	7,11	(-4,6 %)	95,4 %
Dép. de personnel	34,55	34,55	(-0,02 %)	100 %
Subventions	6,05	6,04	(-0,2 %)	99,8 %
Charges financières	1,86	1,83	(-1,4 %)	98,6 %
TOTAL	<u>51,27</u>	<u>50,82</u>	<u>(-0,9%)</u>	<u>99,1 %</u>

Soit en variation absolue des dépenses :

Dépenses totales	- 452 k€
------------------	----------

dt	charges générales	(- 337 k€)
	Personnel	(- 4 k€)
	Subventions	(- 12 k€)
	Charges financières	(- 25 k€)

B – Les recettes ont été meilleures que prévues : + 1,5 %

(en M€)	<u>BP + DM</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Variation</u>	<u>Taux d'exécution</u> (en %)
Produits des services	2,67	2,77	(+3,9%)	103,9 %
Impôts et taxes	29,44	29,88	(+1,5%)	101,5 %
Dotations	20,05	20,16	(+0,5 %)	100,5 %*
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Recettes	52,95	53,75	(+1,5%)	101,5 %

Soit en variation absolue des recettes :

Recettes totales	+ 804 k€
dt Produits des services	(+104 k€)
Impôts et taxes	(+ 442 k€)
Dotations	(+ 106 k€)

C – Et donc, un Résultat final significativement conforté



BP 2019 : 1,75 M€



CA 2019 : 2,93M€

II. Le Budget 2019 s'est soldé sur le meilleur résultat budgétaire depuis plus de 20 ans !

Il s'agit de comparer les résultats 2019 par rapport à ceux de 2018

A. Un résultat 2019 meilleur qu'en 2018

1) De 2018 à 2019, une très légère baisse des dépenses

(en M€)	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Charges générales	7,05	7,11
Personnel	34,45	34,55
Subventions	5,95	6,04
Charges financières	1,86	1,83
Total (en k€)	<u>50 831 k€</u>	<u>50 817 k€</u> Variation -14 k€ (-0,02 %)

2) Mais une amélioration sensible des recettes, surtout fiscales

(en M€)	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Produit des services	2,58	2,77
Impôts et taxes	29,21	29,88
Dotations	20,13	20,16
Produits exceptionnels	0,33	0,18
Total (en k€)	<u>53 014,3 k€</u>	<u>53 751,3 k€</u> Variation + 737 k€ (+1,99 %)

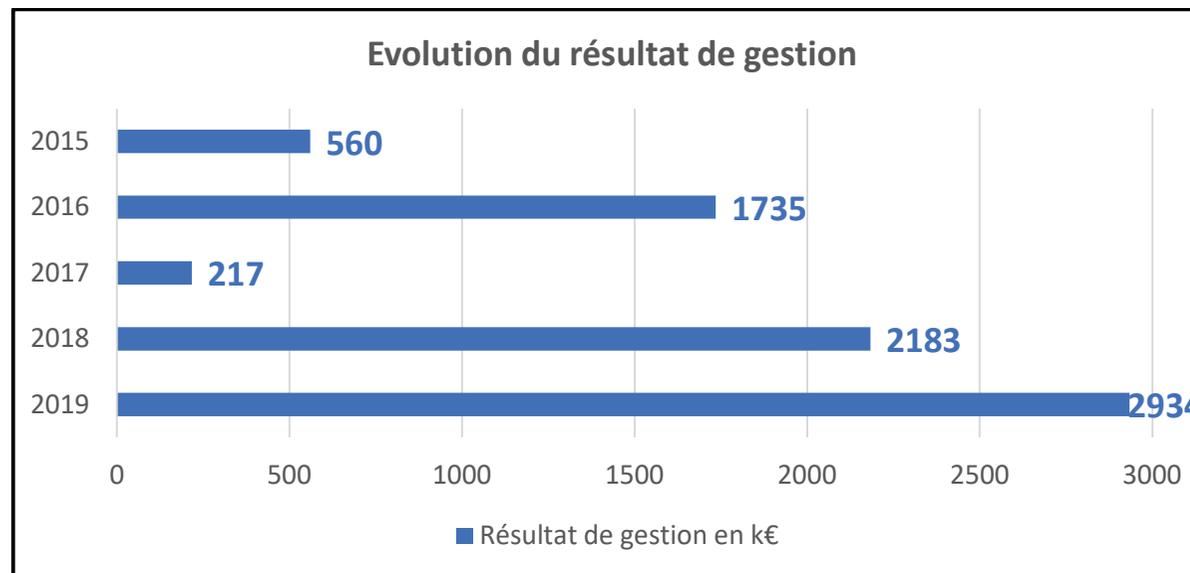
3) Et donc, un résultat de gestion qui progresse

Moins de dépenses : -14 k€
+
Plus de recettes : + 737 K€

Plus de résultat
+751 k€

Résultat 2018 : 2 183 k€
↓
Résultat 2019 : 2 934 k€

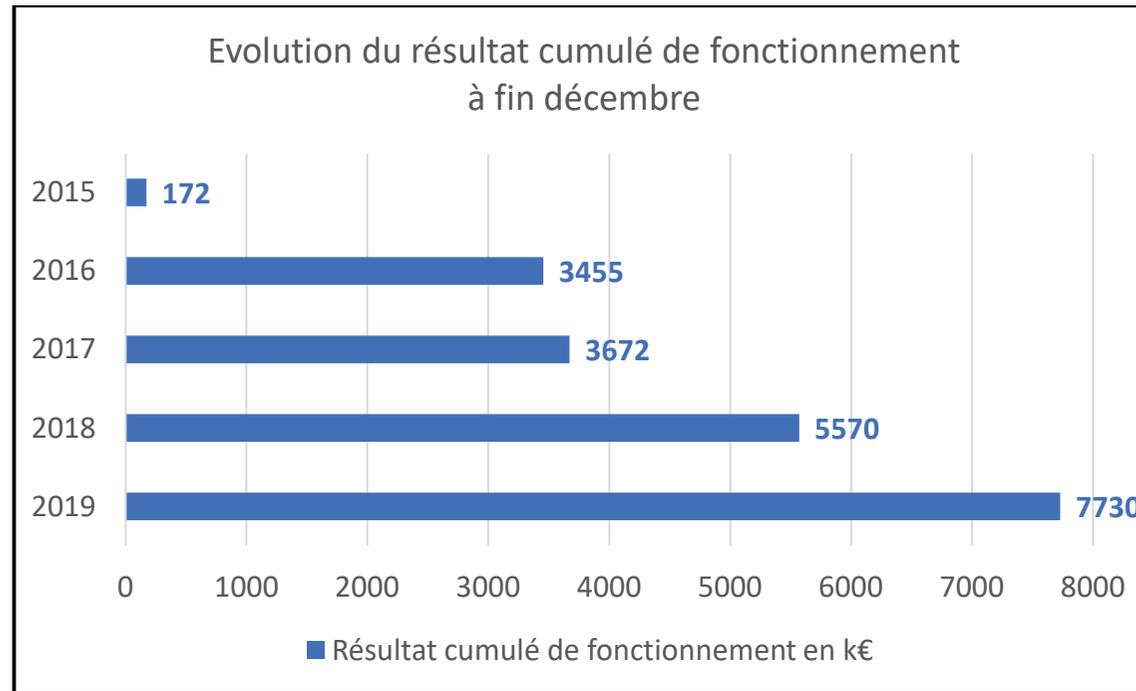
Positif pour la 5ème année consécutive, il est le plus élevé du mandat (2014-2019)



Rappelons que le résultat de gestion, c'est en quelque sorte le solde (bénéfice ou perte) du « compte d'exploitation » (recettes/dépenses ou produits/charges) du fonctionnement municipal.

Positif, il alimente l'épargne, et participe au besoin de financement des investissements il contribue donc à la capacité d'autofinancement de la ville, et limite les emprunts.

4) Un résultat cumulé de fonctionnement qui, s'étant bien conforté sur les 5 dernières années, donne une bonne assise financière à la ville

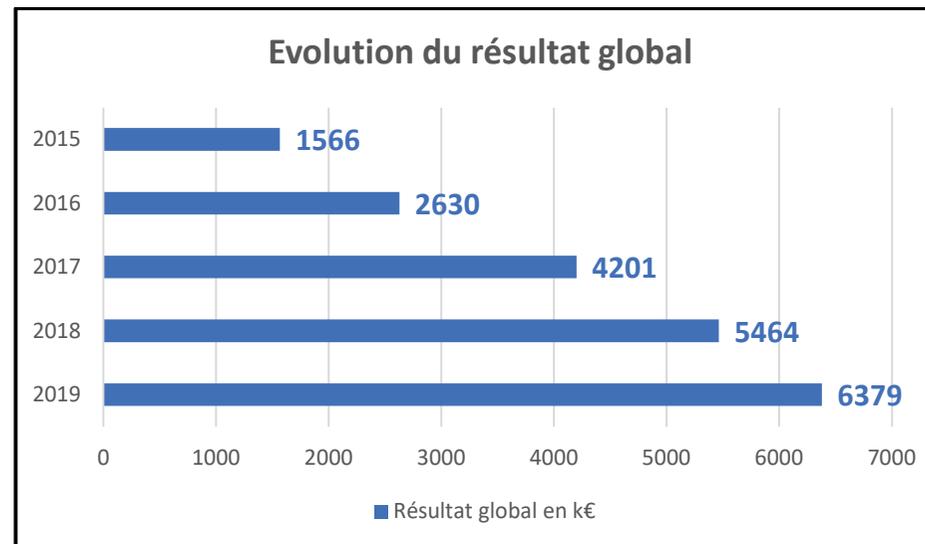


III. La situation financière de la ville, déjà bien établie, s'est encore consolidée en 2019

A. L'équilibre financier est solide, bien assuré par un bon résultat global

Le résultat global 2019 est la somme des résultats de fonctionnement et d'investissement

Résultat cumulé de fonctionnement 2019	7 730 k€
Résultat cumulé d'investissement 2019	- 1 351 k€
Résultat global à fin 2019	6 379 k€

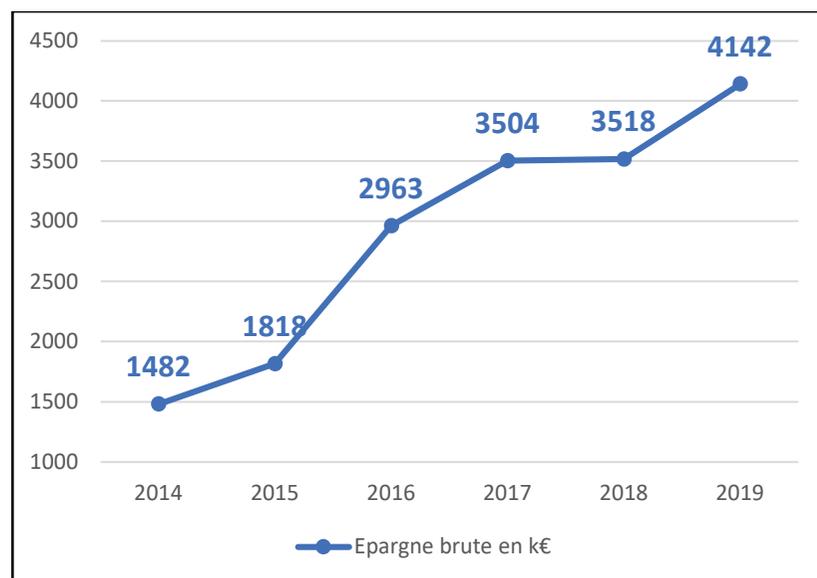


C'est l'assise financière des comptes de la ville.

Elle aura progressé chaque année pendant le mandat (2014-2019)

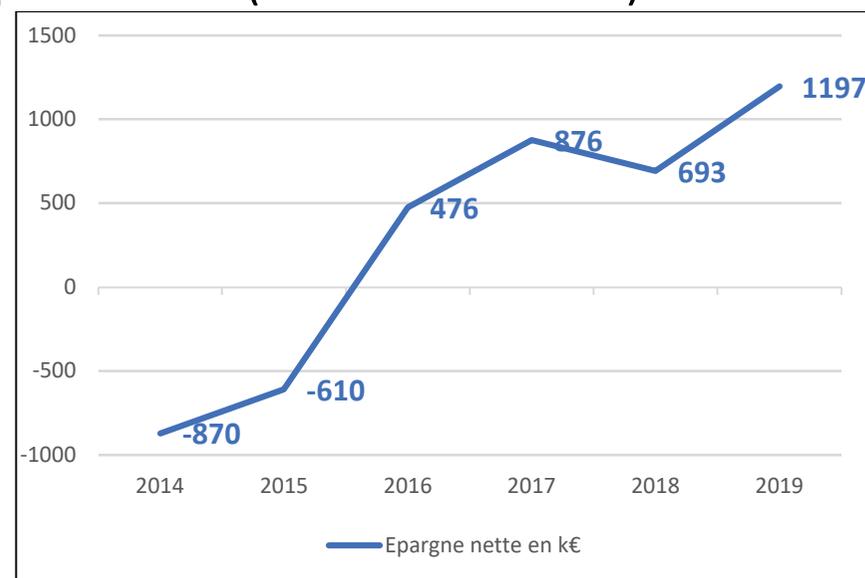
B. De fait, l'autofinancement atteint son niveau le plus élevé depuis 10 ans !

L'épargne brute aura presque triplé en 6 ans



+ 2,66 M€

L'épargne nette (après paiement du capital de la dette) atteint son niveau le plus élevé depuis 10 ans (1.87 M€ en 2011)



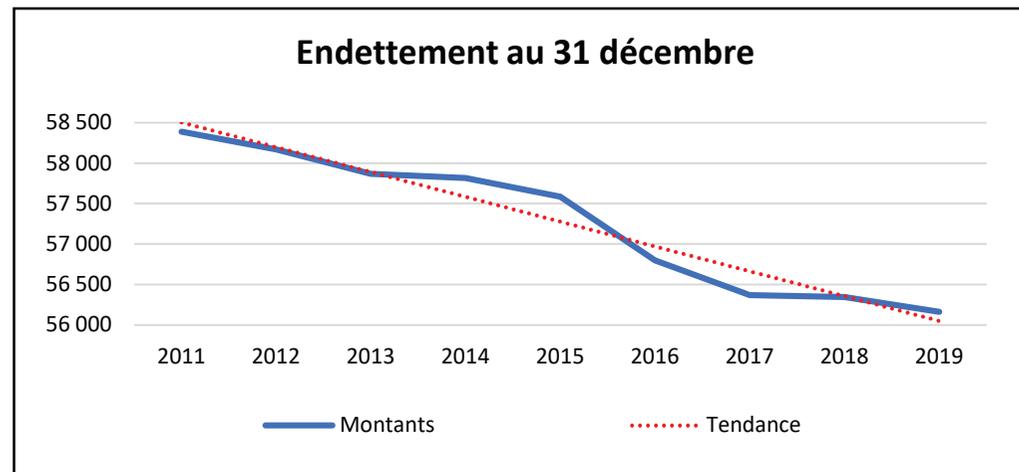
+ 2,07 M€

- Consistantes, épargnes brute et nette consolident en profondeur la structure financière des comptes de la ville
- Solide, l'épargne brute facilite le remboursement (du capital) des emprunts
- Durablement positive, l'épargne nette limite le recours à l'endettement

La crédibilité financière de la ville s'est ainsi considérablement améliorée sur le mandat écoulé (2014-2019)

C. La dette, elle, atteint son niveau le plus bas depuis 10 ans !

Comme le souligne le Compte Administratif 2019, les nouveaux emprunts levés (2,75 M€) ont été inférieurs au remboursement du capital des emprunts antérieurs (2,94 M€), de sorte qu'à 56,1 M€, à fin 2019 le stock de dette est à son niveau le plus bas depuis 2011 (58,46 M€)



Pour résumer, le **Compte Administratif 2019** :

- est un bel exercice comptable de gestion, avec des résultats positifs et qui s'améliorent
- se solde sur un autofinancement en très nette progression, ce qui améliore notre autonomie financière
- permet la poursuite du désendettement

C'est un très bon compte, le meilleur depuis plus de 10 ans, qui atteste de la gestion **sérieuse et responsable** que la Majorité municipale a su mener

➡ Vous pouvez le voter

Monsieur le Maire

Selon la loi, le Maire ne peut présider la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est voté.

Je vais passer la présidence de cette assemblée à Madame DE SMEDT, si vous en êtes d'accord, comme l'exige le Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord de l'Assemblée

Madame Myriam DE SMEDT

Je vous remercie Monsieur le Maire.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Je vous remercie pour cette belle présentation et je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir quitter la salle des délibérations afin que nous puissions procéder au vote.

Monsieur le Maire

Si vous m'autorisez, néanmoins, de préciser que le Compte Administratif a été présenté à la commission Finances, Economie et Administration Générale.

Répondant à votre ordre, Madame, je vais quitter la pièce.

Sortie de Monsieur le Maire

Madame Myriam DE SMEDT

Je mets aux voix le Compte Administratif 2019.

N'a pas pris part au vote : Monsieur Dominique BAERT (+ procuration Madame Michèle COQUELLE)

POUR : 37 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

Avant de prier Monsieur le Maire de nous rejoindre, permettez-moi de remercier, en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs ayant apporté leur aide à l'élaboration et l'exécution du Compte Administratif conformément aux choix de la Majorité Municipale, exprimés lors de l'adoption du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives de l'année 2019.

Retour de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif pour l'année 2019. Il vous donne quitus des opérations réalisées au cours de cet exercice conformément aux décisions prises. Merci à vous. Je vous redonne très volontiers la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire

Je suis ravi de retrouver cette présidence, supposant que le Compte Administratif a été adopté comme vous l'avez effectivement précisé ; je souhaite à mon tour remercier, l'ensemble des élus de la majorité précédente qui ont conduit les différentes administrations, toutes les administrations, toutes les directions générales adjointes, de cette belle maison qu'est la mairie de Wattrelos et en remerciant en particulier le service des finances et vous, Monsieur le Directeur Général des Services. C'est sous votre autorité, sous votre gouvernance, que toute cette mise en œuvre des politiques municipales se fait et on a pu voir tout à l'heure à travers les différents chiffres que la décision des élus, les choix des élus pour le budget primitif et les décisions modificatives ont été bien exécutés confortant la situation financière de la ville.

Donc à vous, à vos collaborateurs, à l'ensemble des directeurs généraux adjoints, à l'ensemble des directeurs, chefs de service, l'ensemble des cadres, l'ensemble des agents de cette ville, je voudrais adresser mes plus sincères et chaleureux remerciements. Un mot tout particulier pour mes souffre-douleurs du service des finances car avoir un Maire qui cumule à la fois la fonction du Maire et de l'Adjoint aux finances c'est un peu plus prégnant à vivre, car dans d'autres communes cette mission est déléguée. Merci à vous.

RAPPORT N° 22 : AFFECTATION DU RESULTAT

C'est une délibération usuelle et logique : les résultats dégagés au Compte Administratif doivent être affectés comptablement, c'est l'objet de cette délibération.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 22 – Affectation du résultat de l'exercice 2019

POUR	:	39	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	4	VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

Monsieur SOYEZ, vous vous abstenez ? Vous me direz ce que j'en fais si je ne les affecte pas !

RAPPORT N° 23 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

C'est un budget supplémentaire qui, outre l'affectation des résultats que je viens d'évoquer, abonde quelques lignes (budget COVID, achat de véhicules, travaux...) et affecte des subventions dans le cadre de la politique de la ville.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Madame FELIX sur ce rapport.

Madame FELIX

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette intervention concerne le poste budgétaire 3500 Travaux de bâtiments.

Suite à la promesse faite en 2014, une première phase de dépenses a été engagée pour la construction d'une salle de spectacles.

Nous constatons dans le Budget Prévisionnel 2020 que les fonds alloués à la phase 2, soit 550 000 Euros, ont été supprimés.

A quel moment la 2° phase interviendra-t-elle ? Quelles sont les raisons de ce report ?

Par ailleurs, vous proposez de réaffecter ces 550 000 Euros pour une première phase de réhabilitation de la salle Jean Zay. Je prends acte de l'obtention de la subvention pour les travaux de la salle Jean Zay que vous venez de mentionner dans une délibération précédente.

S'agit-il uniquement d'une première phase ? Quel est le coût global de la réhabilitation de la salle Jean Zay ?

Nous vous remercions par avance pour ces éléments d'information complémentaires.

Monsieur le Maire

Première remarque, s'agissant de la salle de spectacles c'est un glissement purement technique et je peux vous rassurer, je ne renonce pas à ce projet, bien au contraire.

Malheureusement, des évènements se sont produits : le premier, l'architecte, qui a conçu le premier projet de cette salle, est tombé malade, il est absent depuis plusieurs mois et donc il nous a fallu trouver un autre architecte.

Vous savez, il y a une part des travaux dans les métiers d'art qui doivent repris et respectés et dès lors cela prend un certain temps, temps qui s'est évidemment prolongé avec le COVID et le confinement tel qu'il s'est exécuté.

Donc je peux vous rassurer, Madame, et pas plus tard qu'aujourd'hui, d'ailleurs, le nouvel architecte qui a travaillé sur le projet vient de me le remettre. C'est un projet très convaincant et je pourrai vous le présenter vraisemblablement à la rentrée.

Dès le mois de septembre, le projet de permis de construire sera déposé et l'avant-projet définitif pourra être élaboré et déposé avant la fin de l'année à la Région, puisque s'agissant du financement de cette salle de spectacles nous avons obtenu la subvention, en tout cas pour le principe, évidemment, de la MEL et du Département.

Sachant qu'il y a déjà eu des travaux qui ont été faits, des travaux de confort acoustique sur le CSE et, en même temps, la réforme de la chaufferie car pour la nouvelle salle il faut, aussi, faire des travaux fondamentaux et ils ont été faits. La Région en revanche ne délibérera que sur l'APD que nous serons en mesure de déposer en octobre/novembre ce qui nous permettra une aide de la Région, enfin je l'espère, qui sera déterminée en Décembre.

Donc le calendrier connaît un glissement certes de 6 mois. Gouverner, c'est aussi gérer les deniers publics, au plus juste. Or, lors du vote du Budget on a délibéré et fixé une enveloppe de 550 000 €uros qui était censée être la deuxième phase, avec notamment la démolition d'une partie du CSE ; la construction ensuite interviendra avec le gros œuvre. Mais il faut en prendre acte : ce n'est pas possible de le faire sans plan validé techniquement élaboré.

Aussi pourquoi geler cet argent alors que nous en avons besoin ? Conformément à notre programme, la majorité municipale avait clairement précisé que dans la rénovation des équipements sportifs, elle avait pour priorité aussi connexe, non pas des équipements lourds, des équipements je ne vais pas dire modestes non plus, des améliorations, des rénovations réelles. On n'est pas sur un équipement du style salle Victor Provo ou un gros équipement comme la construction d'une piscine, on est sur un équipement de quelques centaines de milliers d'euros. C'est significatif, certes, mais ça n'est pas un gros équipement, c'est de la rénovation et donc nous avons fait un virement de crédit de l'un à l'autre de manière à ce que ces 550 000 €uros qu'avait voté le Conseil Municipal dans son Budget puissent être utilisés au plus vite car il y en a deux/trois choses à faire sur le revêtement, les huisseries,...

Et pour répondre à votre question, s'agit-il d'une première phase ? J'espère que c'est une phase définitive ; d'ailleurs, mais je sais aussi, il ne faut pas tourner autour du pot, qu'aujourd'hui les entreprises ont pris beaucoup de retard dans les travaux exécutés et on est en train de boucler le chantier en face du terrain synthétique du Crétinier. Il y a d'autres travaux d'équipements qui sont en train de se faire mais au regard de ce que nous avons lancé, évidemment, je pense qu'il est possible de finaliser un tout petit peu plus, on va voir avec Monsieur le Conseiller Spécial auprès du Maire, chargé des équipements sportifs, en espérant qu'ils ne nous coûtent pas trop chers, comment on peut finaliser au mieux ce gymnase Jean Zay. Je pense en particulier que si on met de belles huisseries, un beau plafond, si on rénove tout cela, les vestiaires, les toilettes, ... Encore faudrait-il que l'équipement soit adapté ? Il y aura peut-être un petit complément de quelques dizaines de milliers d'euros mais rassurez-vous ça restera contenu au regard des engagements que nous avons pris dans le Budget et au regard surtout de l'engagement de la baisse de la dette que j'ai pris sur cet exercice comme sur tous les autres.

Vous ai-je rassurée, Madame ?

Madame FELIX

C'est parfait Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Pour ce rapport, ne prendront pas part au vote :

Pour l'association « Horizon 9 »

Monsieur Tarik MEKKI

Pour les Centres Sociaux

Monsieur Messaoud CHAYANI

Madame Annie CHANTRIE

Pour l'Association « Acti'Jeunes »

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Laura DELPLANQUE

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Monsieur Steven MARROUKI

Madame Basma HAMMAMI-BELAID

Rapport n° 23 –Adoption du Budget Supplémentaire 2020

N'ont pas pris part au vote : Messieurs Messaoud CHAYANI, MEKKI, TALEB-AHMED, MARROUKI et Mesdames CHANTRIE, HAMMAMI-BELAID, DELPLANQUE

POUR : 32 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 24 – DELEGATION D'EMPRUNTS

L'article L 2122.22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à déléguer la souscription d'emprunts au Maire.

La délibération n° 2 en date du 27 mai 2020 donne délégation au Maire en matière d'emprunts en reprenant *stricto-sensu* les termes de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. Cette délégation doit être précisée. C'est l'objet de la présente délibération.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 24 – Délégation d'emprunts

POUR : 39 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

Vous ne voulez pas que je lève les emprunts, Monsieur SOYEZ ?

Monsieur SOYEZ

Monsieur le Maire, nous ne maîtrisons pas encore suffisamment toutes les ficelles pour se prononcer. Nous préférons nous abstenir.

Monsieur le Maire

De toute façon, rassurez-vous la délégation d'emprunt, on la vote en début de mandat et je n'y reviendrai plus. C'est une délégation pour la durée du mandat.

J'enregistre néanmoins votre abstention.

RAPPORT N° 25 – TARIFICATION DES ECOLES MUNICIPALES ET ACTIVITES DE SPORTS ET LOISIRS PAYANTES – TARIFICATION REDUITE EXCEPTIONNELLE POUR COMPENSER LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DES ACTIVITES MUNICIPALES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID 19

Il est proposé à titre exceptionnel pour l'année 2020-2021 d'accorder une contrepartie en réduction de ces trois mois dont les usagers n'ont pas bénéficié en raison de la crise sanitaire, au moyen d'un tarif réduit d'un trimestre aux usagers ayant payé des activités en 2019-2020, d'un report d'inscription de 3 mois pour les inscriptions de date à date, ou d'un avoir sur les comptes familles.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 25 – Tarification des écoles municipales et activités de sports et loisirs payants – Tarification réduite exceptionnelle pour compenser la fermeture administrative des activités municipales dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORT N° 26 – Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Wattrelos

L'objectif est de reconduire le groupement de commandes constitué entre la commune et son centre communal d'action sociale, afin de mutualiser les achats de chaque collectivité et ainsi de réaliser des économies d'échelle.

Je précise que le Conseil d'Administration du CCAS a voté à l'unanimité cette délibération.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 26 – Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Wattrelos

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORT N°27 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE – CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Il est proposé de désigner Madame Annie CHANTRIE comme représentante au Conseil d'Administration des Etablissements d'Enseignement Privé.

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

27 – Etablissements d'enseignement privé – Conseil d'administration - désignation d'un représentant
POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 28 – REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS DES ECOLES ELEMENTAIRES ET PREELEMENTAIRES

Sont proposés :

- Ecole maternelle Jacques BREL : Mme Myriam LESTIENNE
- Groupe scolaire BROSOLETTTE : M Sébastien FITAMANT
- Groupe scolaire CURIE : M Pascal LUCAS
- Groupe scolaire A. CAMUS : Mme Zohra REIFFERS
- Groupe scolaire CONDORCET : M Brice WETE MATOUBA
- Groupe scolaire A. FRANCE : M Benjamin CAILLIERET
- Groupe scolaire J. JAURES (écoles JAURES-MICHELET) : M Steeve DE MATOS
- Groupe scolaire L. LAGRANGE (écoles élémentaire et maternelle de la rue A. Delecourt) : M Veysal KIRAZ
- Groupe scolaire J.ZAY (écoles élémentaire rue du Sapin Vert et maternelle rue A. Delecourt) : Mme Laura DELPLANQUE
- Groupe scolaire LAKANAL (écoles élémentaire LAKANAL et maternelle F. BUISSON) : Mme Océane LEVEQUE
- Groupe scolaire LAVOISIER : Mme Basma HAMMAMI-BELAID
- Groupe scolaire J. MACE : Mme Pamela GUILBERT
- Groupe scolaire VOLTAIRE : M Rabah DAHMANI

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 29 – ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Sont proposés :

Lycée Emile ZOLA :

Titulaire : Monsieur Sébastien FITAMANT

Suppléant : Madame Myriam LESTIENNE

Lycée SAVARY :

Titulaire : Madame Béatrice DUJARDIN

Suppléant : Monsieur Veysal KIRAZ

Collège ZOLA :

Titulaire : Madame Sylvie ZAIDI

Suppléant : Madame Laureen LEMOINE

Collège NADAUD :

Titulaires : Madame Emeline BOITTE

Monsieur Brice WETE MATOUBA

Suppléants : Monsieur Steven MARROUKI

Madame Annie CHANTRIE

Collège Pablo NERUDA :

Titulaire : Madame Myriam DE SMEDT

Suppléant : Monsieur Pascal LUCAS

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 29 – Etablissements publics locaux d'enseignement – désignation de représentants

POUR : 39 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 30 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE SMACL ASSURANCES

L'Administration Municipale demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis favorable à la désignation de Madame Myriam DE SMEDT pour représenter la Commune de Wattrelos au sein de l'assemblée générale des assurances SMACL

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 30 – Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de SMACL assurances

POUR : 39 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 31 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – VILLE DE WATTRELOS – DESIGNATION DU REPRESENTANT CNAS

Encore vous, Madame DE SMEDT ! Les joies du cumul vous caractérisent puisque nous vous proposons de siéger comme représentante de la Ville aux assemblées générales départementales annuelles du CNAS.

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 31 – Comité des œuvres sociales – Ville de Wattrelos – Désignation du représentant CNAS

POUR	:	39	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	4	VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 32 – COMMISSION LOCALE DU PLAN DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Il est proposé de désigner Madame Martine LEBLANC comme représentante de la Ville à la Commission Locale du Plan de l'Arrondissement de Lille.

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 32 – Commission locale du plan de l'arrondissement de Lille – Désignation d'un représentant

POUR	:	39	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	4	VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 33 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Sont proposés par la Majorité :

- Monsieur Guy-Noël LEMAY
- Monsieur Karl MONRABAL
- Monsieur Azedine TALEB AHMED

J'ai reçu la candidature de Madame Axelle DELANNOY pour la liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme ».

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Je vous propose un 1^{er} vote sur le maintien de la Commission, la désignation des représentants d'associations locales et la délégation au Maire pour saisir la Commission.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Vote sur les représentants.

a. . Nombre de conseillers en exercice	43
b. . Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ou s'étant abstenu	0
c. . Nombre de suffrages exprimés [a – b]	43
d. . Quotient Electoral [c / 3 (nombre de membres)]	14,3

Ont obtenu :

Liste « Wattrelos, le ville que nous aimons » : 39 VOIX
Liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme » : 4 VOIX

Sont ainsi élus :

- Monsieur Guy-Noël LEMAY
- Monsieur Karl MONRABAL
- Monsieur Azedine TALEB AHMED

RAPPORT N°34 – ASSOCIATION « ARCHIPEL » - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Il est proposé de désigner Madame Anne DUQUESNOIS comme déléguée de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'association ARCHIPEL.

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 34 - Association « Archipel » - Désignation d'un représentant

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER, Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 35 – Commission d'appel d'offres appelée à se prononcer sur les délégations de service public

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

Les modalités de remplacement des membres titulaires quittant définitivement la Commission doivent faire l'objet d'un vote.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Les candidats proposés par la majorité sont :

Titulaires :

Madame Basma HAMMAMI-BELAID
Monsieur Benjamin CAILLIERET
Madame Michèle COQUELLE
Monsieur J.Philippe DUMOULIN
Monsieur Rabah DAHMANI

Suppléants :

Madame Pamela GUILBERT
Madame Annie CHANTRIE
Monsieur Azedine TALEB AHMED
Monsieur Henri GADAUT
Monsieur Gilbert CHARLES

J'ai reçu les candidatures de :

- Madame FELIX en qualité de titulaire et Monsieur RICCI en qualité de suppléant pour la liste « Avec vous pour Watrelos »
- Monsieur SOYEZ en qualité de titulaire et Monsieur DENFER en qualité de suppléant pour la liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Watrelos retrouve la flamme ».

VOTE

a. . Nombre de conseillers en exercice 43
b. . Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ou s'étant abstenu 0
c. . Nombre de suffrages exprimés [a – b] 43
d. . Quotient Electoral [c / 5 (nombre de membres)] 8.6

Ont obtenu :

Liste « Watrelos, le ville que nous aimons » : 34 VOIX
Liste « Avec vous, pour Watrelos » : 5 VOIX
Liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Watrelos retrouve la flamme » : 4 VOIX

Sont ainsi élus :

Titulaires :

Madame Basma HAMMAMI-BELAID
Monsieur Benjamin CAILLIERET
Madame Michèle COQUELLE
Monsieur J.Philippe DUMOULIN
Madame Sophie FELIX

Suppléants :

Madame Pamela GUILBERT
Madame Annie CHANTRIE
Monsieur Azedine TALEB AHMED
Monsieur Henri GADAUT
Monsieur Christophe RICCI

Pour votre bonne information, je vous fais part que j'ai procédé aux nominations suivantes qui ne nécessitaient pas de délibérations du Conseil Municipal :

A l'association des Centres Sociaux

✓ Madame Annie CHANTRIE

A l'association des Amis du Musée des Arts et Traditions Populaires

✓ Monsieur Gilbert CHARLES

Au Comité des Œuvres Sociales

✓ Madame Myriam DE SMEDT

A l'association Horizon 9

✓ Monsieur Tarik MEKKI

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

=====

Je demande aux élus de bien vouloir rester à leur place quelques minutes le temps des signatures.

=====

La séance est levée à 20 heures.

Dominique BAERT, Maire	
Myriam DE SMEDT	
Sébastien FITAMANT	
Michèle COQUELLE	Procuration à Monsieur Dominique BAERT
Henri GADAUT	
Anne DUQUESNOIS	
Tarik MEKKI	
Zohra REIFFERS	
Karl MONRABAL	
Martine LEBLANC	
Gilbert CHARLES	
Myriam LESTIENNE	
Azedine TALEB-AHMED	
J.Philippe DUMOULIN	
Jacques DELFOSSE	
Guy-Noël LEMAY	

Steeve DE MATOS	
Benjamin CAILLIERET	
Sylvie ZAIDI	
Annie CHANTRIE	
Emeline BOITTE	
Pascal LUCAS	
Basma HAMMAMI-BELAID	
Rabah DAHMANI	
Béatrice DUJARDIN	
Laureen LEMOINE	
Paméla GUILBERT	
Steven MARROUKI	
Catherine OSSON	
Océane LEVEQUE	
Lina DJAFER-CHERIF	
Veysal KIRAZ	

Laure DELPLANQUE	
Brice WETE-MATOUBA	Procuration à Monsieur Henri GADAUT
Christophe RICCI	
Marjorie DELRUE	
Denis CROIGNY	
Sophie FELIX	
Messaoud CHAYANI	
J.François SOYEZ	
Axelle DELANNOY	
Abdel DENFER	
Marjory FARACI	